



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE LUNDI 3 février 2025, À DIX NEUF
HEURES (19h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE
RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents : Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Claire Bossé Michèle Lamonde
Chantal Godin Ginette Rochefort
Kevin Henderson Sébastien Dufour

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. **OUVERTURE**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025**
4. **FINANCES**
- 4.1. **COMPTES**
5. **AFFAIRES NOUVELLES**
6. **RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS**
- 6.1 **AVIS DE MOTION ANNONÇANT LE RÈGLEMENT NO 363 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 264 AFIN D'Y INTÉGRER LES ÎLOTS DE CHALEUR ET LES MESURES PERMETTANT DE LES ATTÉNUER**
- 6.2 **AVIS DE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 363 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 264 AFIN D'Y INTÉGRER LES ÎLOTS DE CHALEUR ET LES MESURES PERMETTANT DE LES ATTÉNUER**
- 6.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'UTILISATION NON LUCRATIVE D'UNE PORTION DU LOT DE GRÈVE À DES FINS D'ACCÈS PUBLIC AU FLEUVE**
- 6.4 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 365 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2025**
- 6.5 **AVIS DE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 365 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2025**
- 6.6 **RÉUNION DU BUDGET 2025**
- 6.7 **PROJET DE RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À ASSUMER UNE PARTIE DES COÛTS DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION**
- 6.8 **AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE – DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE #300-17-000026-219 – TRANSACTION ET QUITTANCE**



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation

7. **URBANISME**
8. **CORRESPONDANCE**
 - 8.1 **POSTES CANADA ET LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL**
 - 8.2 **RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE MUSÉE-ATELIER JEAN-PAUL RIOPELLE SUR L'ÎLE-AUX-GRUES**
9. **RAPPORTS DES COMITÉS**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



N° de résolution
ou annotation

2025-024

2025-025

2025-026



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal du 13 janvier 2025.

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 76 011,73 \$, incluant les salaires bruts pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2025, montant de 16 716,41\$.

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussignée, Mélissa Gagné, directrice générale de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 76 011,73\$.

ADOPTÉE

5. AFFAIRE NOUVELLE

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS



N° de résolution
ou annotation

2025-027

2025-028



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

6.1 AVIS DE MOTION ANNONÇANT LE RÈGLEMENT NO 363 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 264 AFIN D'Y INTÉGRER LES ÎLOTS DE CHALEUR ET LES MESURES PERMETTANT DE LES ATTÉNUER

PRENEZ AVIS qu'il sera soumis un règlement modifiant le plan d'urbanisme no 264 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer, à la séance du conseil du 13 janvier 2025.

Il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu :

Que le règlement soit joint en annexe au procès-verbal de la séance ordinaire prévue le 3 février 2025 ;

Des copies du projet sont disponibles sur notre site Web et au bureau municipal pour consultation.

6.2 AVIS DE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 363 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 264 AFIN D'Y INTÉGRER LES ÎLOTS DE CHALEUR ET LES MESURES PERMETTANT DE LES ATTÉNUER

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité de Berthier-sur-Mer peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), la Municipalité de Berthier-sur-Mer doit identifier dans son Plan d'urbanisme toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques ;

ATTENDU QU'UN avis de motion pour le présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 février 2025 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 3 février 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ginette Rochefort et unanimement résolu que le règlement n° 363 soit adopté à une séance ultérieure du conseil municipal.

ADOPTÉE

6.3 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'UTILISATION NON LUCRATIVE D'UNE PORTION DU LOT DE GRÈVE À DES FINS D'ACCÈS PUBLIC AU FLEUVE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite favoriser l'accès public au fleuve ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de renouvellement du bail de plage (8586-45) a été soumise par la Municipalité de Berthier-sur-Mer, visant l'octroi de droits pour le maintien d'une plage publique sans autre aménagement sur une portion de 2,77 acres du lot de grève appartenant au lit du fleuve Saint-Laurent, située en face de plusieurs lots, dont le lot 3 477 304 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation projetée est à des fins non lucratives et vise à favoriser l'accès public au fleuve ;

CONSIDÉRANT QUE des documents officiels doivent être signés afin de confirmer l'utilisation des lieux aux fins susmentionnées ;



2025-029
N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Il est proposé par Sébastien Dufour, et unanimement résolu :

D'AUTORISER Madame Mélissa Gagné, directrice générale de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, à signer tous les documents nécessaires afin de confirmer que l'utilisation de la portion du lot de grève d'une superficie de 2,77 acres est à des fins non lucratives et favorise l'accès public au fleuve, pour le maintien d'une plage publique sans autre aménagement.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de l'émission et la gestion des droits d'occupation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

6.4 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 365 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2025

2025-030

Avis de motion est par la présente donné par Kevin Henderson qu'à une séance extraordinaire du conseil municipal prévu le 5 février 2025 sera adopté le règlement n°365 imposant les taxes pour l'année 2025.

À la demande du président d'assemblée, le secrétaire présente à l'audience le projet de règlement.

Des copies du projet sont disponibles sur notre site Web et au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉE

6.5 AVIS DE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 365 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE, conformément à la loi, un avis public de dépôt du projet de règlement doit être publié pour informer les citoyens de Berthier-sur-Mer de la disponibilité du projet de règlement ;

ATTENDU QU'UN avis de motion pour le présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 février 2025 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 3 février 2025 ;

En conséquence,

2025-031

Il est proposé par Ginette Rochefort et unanimement résolu que le règlement n° 365 soit adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal prévu le 5 février 2025.

ADOPTÉ

6.6 RÉUNION DU BUDGET 2025

2025-032

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

De tenir la réunion du budget le 5 février prochain à 19 heures à la salle 2, au 2^e étage du centre de loisirs sis au 24, boulevard Blais Est.

ADOPTÉE

6.7 PROJET DE RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À ASSUMER UNE PARTIE DES COÛTS DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION



N° de résolution
ou annotation

2025-033

2025-034



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec accorde son soutien financier à la MRC de Montmagny dans le cadre du volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPPI);

CONSIDÉRANT que le volet 1b – Restauration de biens patrimoniaux de propriété municipale - du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à aider le milieu municipal à intervenir auprès de propriétaires publics de bâtiments patrimoniaux de grande valeur ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par son Programme d'aide à la restauration, identifie plusieurs bâtiments patrimoniaux, dont l'Église catholique Notre-Dame-de-l'Assomption situé à Berthier-sur-Mer, bien cité par la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Berthier-sur-Mer s'est vu octroyer une aide financière dans le cadre du PSMMPPI ;

Il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer accepte de contribuer à la hauteur de 40% du montant des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 363 983,94 \$, incluant la portion correspondant aux taxes, dont 145 593,58 \$ proviennent de la municipalité de Berthier-sur-Mer et 218 390,36 \$ du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

6.8 AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE – DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE #300-17-000026-219 – TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance signifiée par Antonio Cicchetti dans le dossier de la Cour supérieure portant le No 300-17-000026-219;

CONSIDÉRANT que toutes les parties à l'instance judiciaire sont disposées à régler le litige à l'amiable;

CONSIDÉRANT l'offre de transaction et quittance intervenue entre les Parties;

Il est proposé par Kevin Henderson, et unanimement résolu :

QUE, pour les motifs énoncés au préambule de la présente, le conseil entérine l'offre de transaction et quittance intervenue entre les Parties;

QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer autorise le maire, Monsieur Richard Galibois à signer la transaction et quittance selon ses termes;

Que la directrice générale, Madame Mélissa Gagné, soit autorisée à engager les dépenses découlant de l'offre de transaction de quittance acceptée par les parties.

ADOPTÉE

7 URBANISME

8 CORRESPONDANCE

8.1 POSTES CANADA ET LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL

ATTENDU QUE le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du Code canadien du travail ;



N° de résolution
ou annotation

2025-035



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ATTENDU QUE le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du Code canadien du Travail et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au Protocole du service postal canadien ;

ATTENDU QUE Postes Canada est d'abord et avant tout un service public ;

ATTENDU QUE la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses ;

ATTENDU QUE la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada ;

ATTENDU QUE les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait ;

ATTENDU QU'IL faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

Il est proposé par Sébastien Dufour, et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer donne son point de vue à la commission sous forme de mémoire.

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer écrive au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la Loi sur la Société canadienne des postes, au mandat de Postes Canada ou au Protocole du service postal canadien sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

ADOPTÉE

8.2 **RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE MUSÉE-ATELIER JEAN-PAUL RIOPELLE SUR L'ÎLE-AUX-GRUES**

CONSIDÉRANT QUE Jean-Paul Riopelle est un artiste québécois de renommée internationale, dont l'œuvre a marqué l'histoire de l'art et continue d'inspirer de nouvelles générations ;

CONSIDÉRANT QUE l'Île-aux-Grues, lieu de création et d'inspiration pour Riopelle, revêt une importance particulière dans son parcours artistique ;



N° de résolution
ou annotation

2025-036



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE le projet de Musée-Atelier Jean-Paul Riopelle sur l'Île-aux-Grues vise à rendre hommage à cet artiste exceptionnel, à valoriser son héritage et à promouvoir l'art et la culture auprès du public ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet représente une opportunité unique de développement culturel, touristique et économique pour la région, en attirant des visiteurs du monde entier et en générant des retombées positives pour les communautés locales ;

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite exprimer son soutien indéfectible au projet de Musée-Atelier Jean-Paul Riopelle sur l'Île-aux-Grues.

Nous reconnaissons l'importance de ce projet pour la préservation et la diffusion de l'œuvre de Riopelle, ainsi que pour le développement de l'Île-aux-Grues et de sa région.

Nous encourageons vivement toutes les parties prenantes, qu'elles soient publiques ou privées, à se mobiliser et à apporter leur contribution financière, technique ou logistique à la réalisation de ce projet ambitieux et porteur d'avenir.

ADOPTÉE

9 RAPPORTS DES COMITÉS

Claire Bossé : Concernant les comités, il n'y a rien à signaler pour le moment. Je tiens toutefois à mentionner que j'ai assisté mercredi dernier à la lecture animée qui se déroulait à l'école primaire. Je souhaite souligner l'excellent travail de Mme Chantal Leblanc, Denise Côté et M. Mario Rouleau pour leur engagement auprès des jeunes.

Kevin Henderson : Pas de nouvelle information à communiquer pour le moment.

Sébastien Dufour : Pas de nouvelle information à communiquer pour le moment.

Michèle Lamonde : Le Berthelais est arrivé aujourd'hui ! N'hésitez pas à le lire. Nous tenons à remercier Mélissa Gagné pour la qualité de ses résumés du conseil municipal, qui facilitent la compréhension des résolutions adoptées lors des séances pour les personnes qui n'ont pas pu y participer.

Chantal Godin : Le projet de construction d'une RPA demeure actif. Nous avons rencontré semaine dernière, la coordonnatrice du développement immobilier de la MRC de Montmagny, ainsi que la directrice du GRT de Chaudière-Appalaches, afin de poursuivre l'avancement de ce dossier.

Concernant le parc fluvial, un appel d'offres pour un service de restauration mobile sera publié dans les prochains jours, afin d'offrir ce service aux visiteurs durant l'été 2025.

Comme vous avez pu le constater dans la première page du Berthelais, l'événement "Cœur villageois en lumière" se tiendra le 22 février prochain. Jonathan et moi-même avons décidé de relancer la fête d'hiver, qui avait été interrompue en raison de la pandémie. Nous travaillons actuellement à la conception d'une programmation variée, incluant la présence d'un musicien qui se produira dans un igloo gonflable chauffé. Si vous connaissez des personnes qui seraient intéressées à s'impliquer financièrement dans ce projet, n'hésitez pas à les mettre en contact avec Jonathan.

Ginette Rochefort : Pas de nouvelle information à communiquer pour le moment.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Raymond Morin

En ce qui concerne le projet de développement de l'Orchidée, où est-ce que la



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Municipalité en est rendu dans ses démarches ?

Réponse du Maire

Nous sommes toujours en attentes des résultats des études au niveau des égouts et de la recherche en eaux potables. J'invite M. Langevin à bien vouloir répondre plus en détail à votre question.

Réponse de M. Raymond Langevin

Le site initialement identifié pour l'approvisionnement en eau potable s'est avéré avoir un débit insuffisant. Une rencontre est prévue jeudi matin afin de poursuivre les recherches de sources d'eau potable. Par ailleurs, la firme Génie + a été mandatée pour la conception du contournement des égouts, et ce processus suit son cours.

2. Michel Beauchamps

Pourriez-vous m'expliquer en quoi consiste le projet de l'Orchidée ?

Réponse du Maire

Un projet développement immobilier

3. Raymond Morin

Quel est l'état de la demande d'autorisation soumise au MTQ concernant l'intersection sur la route Saint-François ?

Réponse du Maire

Nous avons obtenu l'approbation du MTQ pour cette demande.

4. Raymond Morin

Qu'en est-il des réserves sur les terrains à côté de notre projet ?

Réponse du Maire

Elles ont été levées mais comme c'est un projet de nature privée, je vous propose de tenir une rencontre à nos bureaux pour discuter de votre projet.

11 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h27.


Président : Richard Galibois


Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer